

## Pourquoi cette omerta autour de l'affaire Légeret?

L'invitée : Mireille Aubert, ancienne députée et présidente de la Commission des visiteurs de prison du Grand Conseil.

Mireille Aubert 11.06.2018

Douze ans que François Légeret croupit en prison pour des délits qu'il a toujours niés et pour lesquels il n'y a aucune preuve. Bien au contraire: des témoignages crédibles rendent sa présence sur la scène de crime – ou d'accidents – impossible au moment retenu dans le jugement fondant sa culpabilité, dans les décès de sa mère et d'une amie de celle-ci.

Il devrait donc y avoir, au minimum, présomption d'innocence, puisque le doute est censé profiter à l'accusé. Eh bien pas dans le canton de Vaud. La persuasion du Parquet a envoyé un innocent en prison à vie, et l'y maintient, ignorant avec superbe tous les nouveaux témoignages annihilant la version des faits retenue.

Un article extrêmement complet paru dernièrement dans un hebdomadaire suisse fait toute la lumière sur cette affaire. Pourquoi nos médias n'ont-ils pas repris ces informations qui ajoutent, à d'autres déjà présentées au moment du jugement mais négligées par le tribunal, des éléments disculpant totalement M. Légeret?



Le citoyen a le droit de savoir pourquoi on maintient une personne en prison, alors que les éléments nouveaux réduisent à néant tout verdict de culpabilité. Le citoyen a aussi le droit d'exiger d'un État qu'il fasse la lumière sur une erreur judiciaire potentielle, pour ne pas dire probable.

**«Je ne crois pas et n'ai jamais cru en la version des faits soutenue par le Parquet»**

L'affaire Légeret semble gêner, je ne peux que le constater. Comment expliquer sinon que l'on persiste à faire comme si les témoins nouveaux n'existaient pas ou fabulaient? J'ai attendu la fin de mes mandats de députée pour agir, ce que je fais aujourd'hui en écrivant ces lignes. Je le fais par conviction. Parce que je ne crois pas et n'ai jamais cru en la version des faits soutenue par le Parquet, puis retenue dans le jugement de condamnation. Parce que je crois en un État capable de faire acte de contrition, en un État de droit, en un État affranchi de tout arbitraire parce que l'arbitraire est liberticide.

L'affaire Légeret ne fait peut-être pas parler d'elle dans les hautes sphères, mais elle suscite beaucoup de discussions au sein de la population. Le citoyen lambda veut qu'on arrête de lui mentir. Il veut retrouver confiance en sa justice.

Lorsque je présidais la Commission des visiteurs du Grand Conseil, chargée d'examiner les conditions de vie dans les lieux de détention et de rétention vaudois – ainsi que dans les cantons concordataires dans lesquels sont emprisonnées des personnes condamnées par une instance juridique vaudoise – un de mes collègues, aujourd'hui disparu, et moi-même pensions que M. Légeret n'était pas coupable. Nous nous étions promis que lorsque nous ne serions plus au Grand Conseil, nous lui apporterions notre soutien.

Mon collègue n'est plus là et je ne suis plus députée. Je tiens ma promesse, toute seule, mais pour nous deux. (24 heures)